

SANTE – SECURITE

Jeunes en formation : un mémento pour les employeurs

Le ministère du travail a mis récemment en ligne un mémento à destination des employeurs accueillant des jeunes en formation professionnelle.

Celui-ci s'inscrit dans le cadre du plan de lutte contre les accidents du travail graves et mortels, qui « cible notamment les jeunes travailleurs (stagiaires, apprentis, élèves des lycées professionnels, nouveaux embauchés) car leur plus faible expérience professionnelle et leur méconnaissance d'un nouvel environnement de travail les exposent davantage aux risques et aux accidents du travail ».

Remarque : [ce mémento a été conçu avec l'appui de l'INRS et de l'OPPBTP.](#)

Les entreprises peuvent couper l'eau chaude des sanitaires jusqu'au 30 juin 2024

Un [décret du 24 avril 2023](#) ouvre la faculté pour les entreprises de déroger à l'obligation de mettre à disposition des travailleurs de l'eau à température réglable sur les lieux de travail jusqu'au 30 juin 2024, dans un objectif de sobriété énergétique.

L'employeur doit s'assurer que la charge de travail du salarié n'est pas excessive et ne porte pas atteinte à sa santé

L'employeur qui ne justifie pas avoir mis en œuvre des entretiens annuels permettant d'évoquer la charge de travail du salarié et son adéquation avec sa vie personnelle manque à son obligation de sécurité.

Remarque : en cas d'accident du travail, une charge de travail excessive peut faire partie des éléments pris en compte pour caractériser une faute inexcusable de l'employeur (Cass. 2e civ., 19 sept. 2013, n° 12-22.156). En dehors de tout AT, elle peut caractériser un manquement de l'employeur à son obligation de sécurité et justifier une prise d'acte de rupture du contrat par le salarié (par exemple, Cass. soc., 7 juill. 2016, n° 15-10.546).

Précisions sur les modalités de vérification des équipements de travail et des EPI

Deux récents arrêtés viennent détailler les conditions auxquelles doivent répondre les organismes chargés d'effectuer les vérifications des modifications pour corriger une non-conformité sur un équipement de travail ou un EPI, ainsi que le contenu du PV d'acquisition d'un équipement de travail ou d'un EPI dans le cadre de la surveillance du marché.

[Arrêté du 24 mars 2023 relatif aux vérifications prévues à l'article R. 4314-10](#)

[Arrêté du 24 mars 2023 relatif au contenu du procès-verbal d'acquisition d'un équipement de travail ou EPI](#)

Evaluation des risques chimiques : la nouvelle version 3.4.0 de Seirich est téléchargeable

Vous pouvez désormais mettre à jour le [logiciel Seirich](#) (Système d'évaluation et d'information sur les risques chimiques en milieu professionnel) de l'INRS relatif à l'évaluation des risques chimiques afin de bénéficier des correctifs sur l'ancienne version et des nouveautés.

L'INERIS développe VICKY, un outil d'évaluation des concentrations de substances dans le corps humain

L'Institut national de l'environnement industriel et des risques (Ineris) annonce avoir développé [VICKY](#) (View Chemical Kinetics in the body), un nouvel outil de visualisation de l'évolution temporelle des concentrations internes de substances chimiques prédites. L'objectif est de rendre plus accessible l'utilisation des modèles pharmacocinétiques basées sur la physiologie (PBPK). Il s'agit d'une approche mécaniste via des modèles mathématiques permettant de simuler la dose interne de substances chimiques en prenant en compte des paramètres spécifiques à l'espèce et à la substance.

Comment réduire les vibrations pour les caristes au niveau des quais de chargement ?

Les caristes sont exposés à des vibrations lorsqu'ils utilisent des engins de manutention pour soulever ou déplacer des charges. Chaque année, 400 lombalgies avec hernie discale en lien avec des vibrations sont reconnues comme maladies professionnelles chez les caristes. C'est dans ce contexte que l'INRS s'est intéressé à cette problématique de santé au travail et propose un [dépliant](#) sur le sujet.

Suivi post-professionnel : comment, concrètement, l'activer ?

Le cadre réglementaire de la surveillance post-professionnelle des salariés exposés à certains facteurs de risques a été rénové par la loi santé au travail d'août 2021 et ses textes d'application. Les salariés ayant été exposés à des risques justifiant un suivi médical renforcé peuvent bénéficier, lorsqu'ils sont inactifs ou retraités, d'un suivi post-professionnel. (SPP)

Une [circulaire](#) de l'assurance maladie, publiée le 30 mars 2023, présente le nouveau dispositif et apporte quelques précisions d'organisation.

Le Défenseur des droits publie un guide sur les lanceurs d'alerte

Le Défenseur des droits publie un [guide à destination des lanceurs d'alerte](#).

ENVIRONNEMENT

Fit for 55 : des normes de performance plus strictes en matière d'émissions de CO2 pour les voitures et camionnettes neuves

Le texte prévoit notamment une réduction des émissions de 100 % de l'objectif de 2021 tant pour les voitures particulières neuves que pour les véhicules utilitaires légers neufs à partir de 2035

[Règlement \(UE\) 2023/851 du Parlement européen et du Conseil, 19 avr. 2023 : JOUE n° L 110, 25 avr.](#)

Comment améliorer la gestion de l'eau ?

Un avis du CESE formule un certain nombre de préconisations concrètes sur la gestion de la quantité et de la qualité de l'eau qui vont plus loin que celles prévues par le plan Eau.

La sécheresse 2022 a fait prendre conscience que, même en France, l'époque de l'eau abondante et peu couteuse était révolue. La Cour des comptes dans son dernier rapport annuel a mis ainsi en exergue une organisation inadaptée aux enjeux de la gestion quantitative de l'eau.

Comment favoriser une gestion durable de l'eau (quantité, qualité, partage) en France ? [CESE, avis, avr. 2023](#)

Quelles suites pour le bouclier tarifaire ?

Le ministre de l'économie a annoncé la poursuite du bouclier pour l'électricité jusqu'en 2025 et son arrêt pour le gaz. Mais si le dispositif devait être prolongé au-delà du 30 juin 2023, date de fin des tarifs réglementés de vente de gaz, la Commission de régulation de l'énergie a déjà préparé la protection des consommateurs.

Les maires, toujours opposés à la consigne des bouteilles en plastique, proposent leurs solutions

Complexification du geste de tri, impact environnemental et sur le pouvoir d'achat, menace pour l'équilibre financier des collectivités : pour les maires, le projet de consigne pour recyclage des bouteilles est loin de faire l'unanimité.

[Communiqué de presse](#)

Où en est la planification écologique de l'industrie ?

Le ministère chargé de l'industrie fait un point d'étape sur la planification écologique de l'industrie. Il détaille l'avancée des feuilles de route de décarbonation des 50 sites industriels français les plus émetteurs et présente les technologies de rupture envisagées pour décarboner les procédés ainsi que les différents soutiens financiers disponibles.

[Ministère chargé de l'industrie, France Nation Verte - Point d'étape de la planification écologique de l'industrie](#)

MaPrimeRénov' : nouveaux modèles d'attestation de travaux

L'attestation de travaux exigée pour l'obtention des aides MaPrimeRénov' relatives au forfait de rénovation globale, aux bonus « BBC » et « Sortie de passoire énergétique » est modifiée. Les demandes déposées depuis le 15 avril 2023 doivent respecter les deux modèles présentés par [l'arrêté du 7 avril 2023](#).

Le premier formulaire vise l'attestation de travaux à fournir avec la demande d'aide

Le second modèle concerne l'attestation de travaux à joindre à la demande de paiement de l'aide.

Les perturbateurs endocriniens ont désormais leurs classes de danger au titre de CLP

Des critères d'identification des substances PBT (persistantes, bioaccumulables, toxiques), vPvB (très persistantes, très bioaccumulables), PMT (persistantes, mobiles, toxiques) et vPvM (très persistantes, très mobiles) sont également fixés en application du règlement REACH. [Règlement UE 2023/707](#)

Economie circulaire : conseils aux collectivités pour déployer leur stratégie

L'ADEME fournit un guide destiné aux collectivités territoriales afin de leur faire connaître les étapes nécessaires au déploiement d'une stratégie d'économie circulaire au sein du territoire. Il présente les actions conseillées pour la mise en place d'une stratégie économie circulaire par étape illustrées par des actions concrètes des collectivités accompagnées. [Guide méthodologique](#)